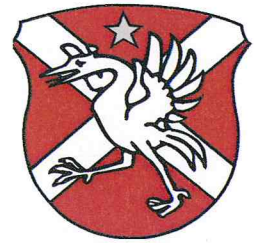


**COMMUNE DE
GRANDVILLARD**



Bulletin d'information

numéro 69 – mars 2012



A.

1. Convocation à l'assemblée communale
2. Comptes 2011
3. Nouveau plan d'aménagement local – PAL
4. Travaux divers dans le secteur village, année 2012
5. Grandvillard se dote d'un nouveau site internet
6. Réseau d'alimentation en eau potable
7. Mouvement de la population en 2011
8. Accueil extrafamilial de jour
9. Agence communale de la caisse cantonale de compensation AVS
10. Réductions de primes de l'assurance-maladie
11. Gare de Gandvillard – Transports publics fribourgeois

B.

RéseauBénévolat

Pro Infirmis Fribourg
Fondation PassePartout

C.

Transports publics - cartes journalières

D.

Stand de tir de Grandvillard – Tirs obligatoires

Vacances de Pâques et d'été

A.

1.

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 18 avril 2012, à 20.00 heures,
à la Salle communale, à Grandvillard**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2011 (il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet)

2. Comptes 2011 (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal)

2.1. Compte de fonctionnement

- a) rapport de l'organe de révision
- b) préavis de la commission financière
- c) approbation

2.2. Compte des investissements

- a) rapport de l'organe de révision
- b) préavis de la commission financière
- c) approbation

3. Divers

LE CONSEIL COMMUNAL

2. Comptes 2011

En application des articles 10 litt. b) et 95 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, 55 et 56 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de ladite loi, les comptes 2011 ont été contrôlés par l'organe de révision et sont soumis à l'approbation de l'assemblée communale du 18 avril 2012.

Vous trouvez ci-après l'extrait du bilan et le résumé des comptes communaux 2011.

Commune de Grandvillard

BILAN 2011

Date 08.03.2012/ Page 1

		Solde au	Mouvements		Solde au
		31.12.2010	Augmentation	Diminution	31.12.2011
1	Actif	5'081'894.19 	195'347.57		5'277'241.76
10	Disponibilités	53'054.43		17'400.68	35'653.75
11	Avoirs	318'951.61		26'779.15	292'172.46
12	Placements	638'048.25	127'336.65		765'384.90
13	Transitoire	237'795.60		83'003.90	154'791.70
14	Investissements	3'521'037.30	204'194.65		3'725'231.95
15	Prêts et participations permanentes	313'007.00		9'000.00	304'007.00
2	Passif	5'081'894.19 	190'288.99		5'272'183.18
20	Engagements courants	63'141.50	120'317.55		183'459.05
22	Dettes à moyen et long terme	3'460'326.26		18'617.76	3'441'708.50
25	Passifs transitoires	335'209.40	137'060.25		472'269.65
28	Réserves	266'842.25		48'471.05	218'371.20
29	Fortune nette	956'374.78			956'374.78
	Total des actifs	5'081'894.19 	195'347.57		5'277'241.76
	Total des passifs	5'081'894.19 	190'288.99		5'272'183.18
	Excédent des actifs				5'058.58

Commune de Grandvillard

C O M P T E 2 0 1 1

Date 08.03.2012/ Page 1

Comptes de fonctionnement (par départements)		Compte 2011		Budget 2011		Compte 2010	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
0	ADMINISTRATION	482'897.45	183'794.50	485'391	188'243	488'671.90	212'834.35
1	ORDRE PUBLIC	141'957.90	163'028.20	52'479	62'013	139'377.45	144'933.75
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	893'235.05	193'771.10	894'987	189'921	762'676.25	173'403.30
3	CULTURE ET LOISIRS	103'869.60	1'841.15	116'422	580	118'637.50	1'887.00
4	SANTE	198'852.65	10'921.50	201'270	8'000	171'644.05	10'089.65
5	AFFAIRES SOCIALES	334'839.25	11'905.40	338'342	8'500	291'398.10	21'485.35
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	169'225.55	45'744.65	248'613	65'100	230'011.45	52'978.75
7	PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	380'945.00	321'185.20	389'363	298'500	312'452.90	261'113.45
8	ECONOMIE	461'292.15	466'839.87	509'781	508'500	452'803.97	463'888.46
9	FINANCES ET IMPOTS	624'516.70	2'397'658.31	513'570	2'406'183	892'060.85	2'522'931.51
	Charges totales	3'791'631.30		3'750'218		3'859'734.42	
	Revenus totaux		3'796'689.88		3'735'540		3'865'545.57
	Excédent de dépenses				14'678		
	Excédent de revenus	5'058.58				5'811.15	

D'une manière générale, le budget 2011 a été bien respecté. Certains postes restent toutefois très difficiles à estimer. C'est pourquoi, vous trouvez ci-après quelques informations qui vous renseignent sur les principales différences entre le budget et le compte de fonctionnement 2011.

0 Administration

Les frais administratifs concernant les votations et les élections ainsi que la convocation des assemblées communales ont sensiblement augmenté au cours de l'exercice 2011.

020.316.00 Maintenance et complément équipement informatique – le budget est dépassé de Fr. 4'612.10 du fait que ce compte englobe Fr. 5'900.00, soit le 50% de la facture concernant le remplacement des appareils informatiques de l'administration en service depuis plus 10 ans.

1 Ordre Public

173.352.00 Participation à l'organe communal de conduite (ORCOC) – il s'agit d'un nouvel organe dont la mise sur pied est exigée par les dispositions fédérales et cantonales en la matière. Une contribution de

2 fr. par habitant figure au budget 2011. Au vu de l'état des travaux, la dépense n'interviendra qu'à partir de l'exercice 2012.

3 Culture et Loisirs

300.365.01 Subventions aux sociétés à but culturel – ce poste englobe Fr. 6'630.00 pour solde de la subvention attribuée au Chœur-Mixte à l'occasion de son 150^{ème} anniversaire.

620. Routes communales et génie civil

Coût général de ce chapitre Fr. 103'846.50 contre Fr. 162'311.00 prévus au budget. L'économie provient essentiellement du peu de neige de l'hiver 2010-2011 et d'une diminution du coût des frais d'entretien des routes en raison du gravillonnage des accès en direction d'Estavannens et de Lessoc et de la récente réfection de la route de la gare.

7 Protection + aménagement de l'environnement**700 Approvisionnement en eau**

En raison des frais d'entretien ordinaire des installations et des charges financières découlant des investissements consentis au cours des dernières années pour l'assainissement du réseau, le coût de ce chapitre est en nette augmentation. Pour l'année 2011, il présente un déficit de l'ordre de Fr. 2'000.00.

710 Protection des eaux

Les taxes d'utilisation perçues engendrent un excédent de produit de Fr. 12'850.00 qui est comptabilisé en amortissement supplémentaire.

740.314.00 Frais d'entretien du cimetière : conformément au budget, on enregistre une dépense de

Fr. 14'938.50 pour la réfection du mur d'enceinte (secteur nord-est) entre le portail et le Calvaire.

790.318.00 Honoraires des urbanistes : le montant de Fr. 20'000.00 porté au budget 2011 n'a pas été dépensé car les travaux de révision du plan d'aménagement local (PAL) ont débuté en 2012.

830 Tourisme

830.301.00 Traitement du personnel communal : Fr. 2'720.05 ; il s'agit de la main d'œuvre pour l'exécution des travaux ordinaires incombant à la commune (installation du sapin de Noël, entretien des sentiers pédestres, etc.).

830.314.01 Entretien d'installations touristiques : Fr. 5'714.05. Ce montant concerne exclusivement la réfection de la passerelle de la Grotte exécutée par le personnel communal.

860 Energie

Notre part (70%) aux recettes provenant de la vente de l'électricité produite par la CREG s'élève à Fr. 35'000.00 contre Fr. 40'000.00 prévus au budget 2011. Cette diminution provient des frais payés en 2011 d'une part pour la certification de la centrale et d'autre part pour des prestations d'entretien fournies par le Groupe E.

Il en résulte que la CREG remplit les critères de certification relatifs à l'obtention du label de qualité naturemade star valable du 13 septembre 2011 au 31 décembre 2016.

Par cette certification, le rendement augmentera car le prix de l'énergie produite sera celui de « l'énergie verte ».

900 Impôt

Le produit net de ce chapitre s'élève à Fr. 1'571'804.35 contre Fr. 1'708'925.00 prévus au budget, soit une moins-value d'environ Fr. 137'000.00 qui se détaille comme suit :

900.400.00	Impôt sur le revenu	moins Fr. 110'000.00
900.403.00	Impôt sur les gains immobiliers	moins Fr. 36'500.00

Concernant l'impôt sur le revenu, les chiffres du budget sont ceux connus lors de son établissement. Au 31 décembre 2011, le montant encaissé est inférieur à celui du budget. Il s'avère toutefois que le solde des taxations et des corrections qui sera effectué par le Service cantonal des contributions sur les années fiscales 2010 et 2011 influencera l'exercice comptable 2012.

Quant à l'impôt sur les gains immobiliers, le Service cantonal des contributions n'a pas encore procédé à la taxation des gains provenant de certains immeubles vendus en 2010 et 2011 d'où la diminution de produits enregistrée pour ce compte.

943 Chalets et alpages

Ce chapitre présente un boni de l'ordre de Fr. 15'000.00 par rapport au budget, du fait du report en 2012 de certains travaux projetés.

944 Terrain agricole

944.364.00 participation au Syndicat AF/remaniement parcellaire : Fr. 7'265.00. Il s'agit de la part de la commune aux frais de goudronnage du chemin de la Porta (accès aux puits de captage d'Eau Sud). Ce chemin devant être déneigé, la pose d'un revêtement bitumineux s'est imposée.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

No chap.	Libellé	Dépense adoptée par l'assemblée commun. du	Crédit voté	Charges 2011	Produits 2011	Coût net ou Coût final si dépenses sur plusieurs exercices
1	Ordre public					
140.503.00	Extension du bâtiment du service du feu - solde	21.04.2010	540'000.00	415'034.40		471'576.40
	Subvention de l'ECAB		- 148'000.00		137'000.00	-137'000.00
			392'000.00			334'576.40
2	Enseignement et Formation					
290.503.00	Remplacement des fenêtres au rez-de-chaussée de l'école	30.03.2011	65'000.00	59'600.00		59'600.00
6	Réfection de routes					
620.501.00	Réaménagement du carrefour : sortie village direction Estavannens /travaux en cours	25.11.2009	140'000.00	40'980.00		
620.501.04	Gravillonnage des routes d'Estavannens et de Lessoc + de l'embranchement des Cressets	01.12.2010 +30.03.2011	95'000.00	99'175.90		99'175.90
	Participation de tiers				9'380.10	-9'380.10
						89'795.80
620.501.05	Aménagement du carrefour "Route de la Ria" - "Route Grande-Charrière" / travaux en cours	01.12.2010	60'000.00	41'040.10		
700	Approvisionnement en eau					
700.501.00	Assainissement réservoir et captage / pose d'un "by-pass"	01.12.2010	25'000.00	24'619.75		24'619.75
700.501.02	Remplacement de la conduite d'eau des Golettes / <i>dépense urgente vu importante fuite d'eau</i>	02.12.2011	310'000.00	306'021.15		306'021.15
	Subvention de l'ECAB		- 30'000.00		40'043.00	-40'043.00
			280'000.00			265'978.15

700.610.00	Taxes de raccordements				6'400.00	
710	Protection des eaux					
710.610.00	Taxes de raccordement				39'229.20	
710.611.00	Participation de tiers (DUIP/TVA)				18'084.40	
750	Correction des eaux et endiguements					
750.501.01	Travaux suite aux intempéries 2005-2007 / 3ème étape - honoraires ing. CSD sur travaux en cours	25.11.2009	368'000.00	11'453.60		
750.660.00	Subventions fédérales s/trav.2010				129'824.40	
750.661.00	Subventions cant. Solde s/trav.2010				55'061.10	
943	Chalets et alpages					
943.501.00	Aménagement chemin "Chalet d'Amont - Tservettes" / solde	28.11.2007+08.04.2009	590'000.00	100'276.00		590'909.65
943.611.00	Participation de tiers /solde		-		39'480.00	-49'721.95
943.660.00	Subventions fédérales 36% - solde		50'000.00			
943.661.02	Subventions cantonales 39% - solde		208'800.00		100'800.00	-208'800.00
	(Financé par Fonds des chalets)		-			
			226'200.00		109'200.00	-226'200.00
			105'000.00			106'187.70
943.501.00	Réfection accès Chadoua-Corbet - Gros-Liery	01.12.2010	55'000.00	47'774.05		47'774.05
	Participation de tiers		-		3'260.00	-3'260.00
	Subvention cantonale 30%		4'000.00			
			16'500.00		14'576.00	-14'576.00
			34'500.00			29'938.05
943.660.01	Subventions féd. sur réfection toiture Chalet-Blanc effectuée en 2010				4'530.00	
943.661.01	Subvention SBC pour réfection toiture Chalet-Blanc effectuée en 2010				2'265.00	
	Total				1'145'974.95	709'133.20
	Excédent de dépenses					436'841.75



3.

Nouveau plan d'aménagement local – PAL

Toutes les communes doivent être en possession d'un plan d'aménagement local qui est la ligne directrice en matière de construction, de mobilité, de nature et paysage, de protections de l'air, de l'eau, de dangers naturels, etc.

Ce plan a une validité d'environ une quinzaine d'années. Suite à de nombreuses modifications, l'Etat nous demande d'effectuer une révision générale. Pour ce faire, nous avons attribué un mandat au bureau d'urbanistes Archam et Partenaires SA, à Fribourg.

Cette révision se fera en étroite collaboration entre le conseil communal, la commission d'aménagement et l'urbaniste.

La commission d'aménagement a pour tâches d'étudier :

- Le dimensionnement de la zone à bâtir résidentielle
- Le programme d'équipement des zones à bâtir
- Les zones d'activités et les objectifs
- Les sites construits à protéger
- Les immeubles à protéger
- L'évaluation des constructions scolaires et des salles de sports
- La planification des énergies
- L'exploitation des matériaux et de la nappe phréatique
- L'alimentation en eau potable
- Les installations militaires
- Le concept global des transports
- Les chemins pour piétons et randonnée pédestre
- Les surfaces agricoles et améliorations foncières
- L'espace forestier, nature et paysage
- Les compensations écologiques
- Les dangers naturels et les cours d'eau
- La protection de l'air, du bruit
- La gestion des déchets et des sites pollués

Après quoi, il appartiendra au conseil communal de se déterminer sur les propositions de la commission et de l'urbaniste. La population et les propriétaires seront tenus au courant, selon l'évolution de la procédure.

Le programme de révision permet d'ajuster la conformité du PAL avec la législation en vigueur et de repenser le développement territorial.

Le territoire communal mérite une réflexion approfondie pour le maintien de la qualité de vie et du patrimoine.

Marie-Claire Pharisa, syndique

4.

Travaux divers dans le secteur village, année 2012

1. Carrefours Route de la Madeleine/Route de la Ria et carrefour sortie du village vers Estavannens

A l'heure où ces lignes seront publiées, les travaux d'assainissement de ces deux carrefours seront en voie de finition. Comme vous l'aurez constaté, ils ont été conséquents et ont provoqué certaines contraintes, notamment au niveau circulation, ceci d'autant plus que le carrefour, sortie du village, n'a pu, pour des raisons de météo, être goudronné avant l'hiver.

Merci à chacun de sa compréhension.

2. Quartier des Golettes – direction Lessoc

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable dans ce quartier ont pu être terminés avant l'hiver. Il reste à effectuer les remises en état de certains tronçons et la création de 6 places de parc supplémentaires.

3. Echange de la conduite d'eau potable secteur Porcherie des Auges – Centre de formation DCA

Ces travaux débiteront prochainement. Ceux de génie civil (fouilles sur env. 800 m) seront réalisés par l'équipe communale. Sur le premier tronçon, les conduites de chauffage à distance prendront place dans la fouille.



4. Route des Auges (Porcherie – terrain de football)

Cette route présente de nombreuses fissures que nous allons traiter avant qu'une intervention plus lourde ne devienne impérative.

5. Assainissement de l'éclairage public

D'ici 2016, l'ensemble de l'éclairage public sera modernisé et répondra aux normes d'économie d'énergie. Le conseil communal s'est déterminé pour un tout nouveau type de luminaire LED. Pour 2012, première étape, ce sont les quartiers de la Ria et des Golettes qui se verront échanger 15 luminaires au total.

6. Entretien des routes du village

L'hiver rigoureux que nous venons de passer a provoqué, comme de coutume, des dégâts à notre réseau de routes communales (nids de poule). Les réparations seront entreprises prochainement.

Au vu de l'assainissement complet du centre du village prévu ces prochaines années, les routes des rues St-Jacques, du Vanil-Noir et du Banneret seront remises en état de manière sommaire (seuls les nids de poule seront bouchés).

7. Endiguements de la Taouna

Le solde des mesures d'endiguement de la Taouna, dont les crédits ont été acceptés par l'assemblée, sera exécuté cette année, notamment vers l'école.

Daniel Raboud, vice-syndic

5. Grandvillard se dote d'un nouveau site internet

Après plusieurs années de bons et loyaux services, l'ancien site internet de la Commune de Grandvillard a passé le témoin, le 1^{er} mars 2012, à une nouvelle plate-forme de communication virtuelle, sous la même adresse www.grandvillard.ch.

Ce site est tout neuf et doit bien sûr passer par une phase de rodage et d'ajustement, avant de dévoiler l'entier de ses atouts. De nouvelles rubriques viendront également compléter, au fil du temps, cette version. La majorité des informations contenues dans l'ancien site a simplement migré vers la nouvelle plate-forme. Aussi, certains documents ont été mis à jour et ont été améliorés.

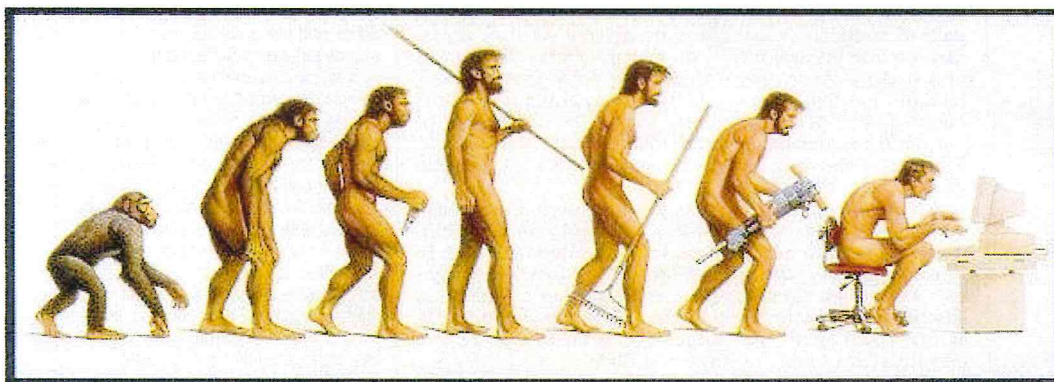
Un guichet virtuel, dont l'objectif est d'offrir à la population des prestations et des services de qualité, sera en ligne d'ici un mois.

Nous avons confié la réalisation technique du site à M. Daniel Buchs, webmaster professionnel, Fribourg, lequel nous a proposé un système se caractérisant par une flexibilité maximale pour la mise à jour de toute forme de contenu (par exemple, pour changer ou ajouter des textes, ajouter des photos ou placer des documents à télécharger). Désormais, avec ce nouveau système, la grande majorité des adaptations pourra être exécutée par notre personnel administratif, alors qu'avec l'ancien site, tout devait transiter par notre webmaster.

Le calendrier des manifestations a été adapté aux technologies actuelles. Ainsi, le transfert sur tout agenda personnel est un jeu d'enfants.

Aussi, si elles le désirent, les sociétés peuvent transmettre à : administration@grandvillard.ch, le programme détaillé de leurs événements dès que ce dernier est établi (par exemple, flyer du concert de la Société de musique).

En outre, un moteur de recherche performant ainsi qu'une rubrique « Dernières actualités » où vous trouvez la majeure partie des informations affichées au pilier public, telles que par exemple, les mises à l'enquête, ont été intégrés. De plus, la consultation du site sur votre smartphone est aisée.



L'Evolution humaine !

Dans le but d'améliorer et de rendre toujours plus performant le contenu de notre site, c'est volontiers que nous étudierons toutes vos remarques, suggestions et propositions. Des photos et vidéos du village sont les bienvenues. N'hésitez pas à vous manifester en transmettant un mail à : administration@grandvillard.ch.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir sur notre site.

Daniel Raboud, vice-syndic



6. Réseau d'alimentation en eau potable

En vertu de l'article 275d de l'ordonnance fédérale du 27 mars 2002 sur les denrées alimentaires : « *tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive* ».

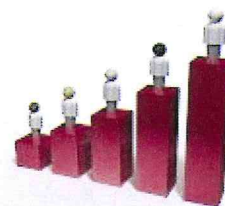
Aussi, nous avons l'avantage de communiquer ce qui suit :

- **Qualité physico-chimique et microbiologique**
Les résultats des analyses physico-chimiques et microbiologiques effectuées sur les échantillons prélevés sont conformes aux normes en vigueur pour l'eau potable.
- **Dureté totale de l'eau**
La dureté totale de l'eau est de 21.8 degrés français.
- **Teneur en nitrate**
Cette teneur s'élève à 3 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.
- **Provenance de l'eau**
Source des Marais, Grandvillard.
- **Traitement**
L'eau n'est pas traitée.

Le conseil communal

7.

Mouvement de la population en 2011 et statistique au 31 décembre 2011



Au 31 décembre 2010, le nombre d'habitants s'élevait à **700**.

En 2011, le contrôle des habitants a enregistré :

- cinq naissances : deux garçons et trois filles ;
- deux décès (deux hommes) ;
- huitante-quatre personnes ont élu domicile dans la commune ; quarante-huit l'ont quittée.

Au 31 décembre 2011, l'effectif de la population atteignait **739 personnes** : 329 hommes, 329 femmes de nationalité suisse, 81 personnes étrangères ; dès lors, le solde migratoire est de 39 personnes.

8. Accueil extrafamilial



La législation sur les structures d'accueil extrafamilial de jour est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2011.

Cette nouvelle législation cantonale a pour but d'organiser l'accueil préscolaire des enfants de 0 à 4 ans et l'accueil extrascolaire de ceux en âge de scolarité enfantine et primaire.

En fonction de leur capacité économique, les parents participent financièrement au coût de l'accueil de leur(s) enfant(s). Ils peuvent bénéficier d'un subventionnement des communes.

En vue d'assurer la tâche qui lui est dévolue, le conseil communal recherche

des assistant(e)s parental(e)s.

Les intéressé(e)s sont invité(e)s à prendre contact avec Monsieur Philippe Mercier, conseiller communal, responsable des affaires sociales (079 216 81 70) ou avec l'Administration communale (026 928 11 50).

Philippe Mercier, conseiller communal

9. Agence communale de la Caisse cantonale de compensation AVS



Un nouveau règlement du 26 octobre 2010 sur les agences communales de la Caisse cantonale de compensation AVS est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

En exécution de ce règlement, il appartient aux communes, dont l'agent ne fait pas partie de leur personnel, de désigner un collaborateur ou une collaboratrice au sein de leur administration.

Aussi, **dès le 1er janvier 2012,**

**Madame Jeannette Beaud, caissière,
fonctionne en qualité d'agente communale AVS.**

En conséquence, l'activité de

Monsieur Jean-Pierre Grangier,

a pris fin d'office **le 31 décembre 2011.**

Depuis le **1^{er} mai 1978**, soit pendant plus de trente ans, Monsieur Grangier a assumé ses fonctions, avec compétence et disponibilité. Au nom de la population, le conseil le remercie et lui exprime sa reconnaissance.

Il est utile de rappeler que l'agence est le point de liaison et de renseignement entre la commune et la Caisse de compensation AVS.

Le conseil communal

10.

Réduction des primes d'assurance-maladie Directives valables dès le 1^{er} janvier 2012

Les nouvelles demandes doivent être remises au Bureau communal avant le **31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entrera pas en matière sur celles présentées après cette date.

Changements d'état civil :

Les changements d'état civil survenant après le 1^{er} janvier de l'année de subventionnement seront pris en considération à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante, sur la base de l'avis de taxation de la prochaine période fiscale correspondante.

Changements économiques :

Les changements économiques survenant au cours de l'année de subventionnement ne sont pas pris en considération. Seul l'avis de taxation de la période fiscale disponible au 1^{er} janvier de l'année de subventionnement est déterminant.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve) /Séparé(e)	Couple marié
sans enfant à charge	38'500 fr.	55'400 fr.
un enfant à charge	57'400 fr.	66'900 fr.
deux enfants à charge	68'900 fr.	78'400 fr.
trois enfants à charge	80'400 fr.	89'900 fr.
quatre enfants à charge	91'900 fr.	101'400 fr.
cinq enfants à charge	103'400 fr.	112'900 fr.
six enfants à charge	114'900 fr.	124'400 fr.

Revenu déterminant (art. 14 LALAMal)

Le revenu est déterminé par celui imposable, selon la taxation fiscale (code 4.91), revenu auquel sont ajoutés :

- a) pour le contribuable **salarié ou retraité** :
 - les primes et cotisations d'assurances (codes 4.11 à 4.14) ;
 - les intérêts passifs privés, pour la part qui excède **30'000 fr.** (code 4.21) ;
 - les frais d'entretien d'immeubles privés, pour la part qui excède **15'000 fr.** (code 4.31) ;
 - le vingtième (5 %) de la fortune imposable (code 7.91) ;

- b) pour le contribuable **indépendant** :
 - les primes de caisse-maladie et accident (code 4.11) ;
 - les autres primes et cotisations (code 4.12) ;
 - le rachat d'années d'assurance (2^e pilier, caisse de pension), pour la part qui excède **15'000 fr.** (code 4.14) ;
 - les intérêts passifs privés, pour la part qui excède **30'000 fr.** (code 4.21) ;
 - les frais d'entretien d'immeubles privés, pour la part qui excède **15'000 fr.** (code 4.31) ;
 - le vingtième (5 %) de la fortune imposable (code 7.91).

Quand et où présenter la demande ?

Elle doit être présentée au Bureau communal **au plus tard le 31 août de l'année en cours**, au moyen d'une formule officielle à disposition. La Caisse AVS n'entrera pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Que doit-on joindre à la formule de demande ?

Chaque demande sera accompagnée des documents suivants :

- certificat d'assurance-maladie valable dès le 1^{er} janvier 2012 ;
- certificat de salaire pour les personnes qui commencent une activité lucrative ;
- attestation d'études ou copie de contrat d'apprentissage pour les enfants à charge âgés de plus de 18 ans ;
- en cas de chômage, le dernier décompte d'indemnité.

Apprentis et étudiants

Les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas de demande personnelle ; ils sont compris dans celle de leurs parents.

Sont dispensés de présenter une demande

- Les rentiers AVS/AI qui reçoivent des prestations complémentaires.
- Les assurés qui ont déjà bénéficié d'une réduction et à qui une nouvelle décision doit être notifiée.

Obligation de renseigner

Doivent être annoncés à la Caisse de compensation, sans délai :

- un changement de domicile ;
- un changement de caisse-maladie (production du nouveau certificat d'assurance) ;
- la fin des études ou de la formation d'un enfant ;
- la naissance d'un enfant ;
- tout changement d'état civil avec production d'une pièce officielle ;
- le partenariat enregistré.

11.

Gare de Grandvillard Transports publics fribourgeois



Le 28 février 2012, les Transports publics fribourgeois ont informé la commune que suite à une diminution sensible et progressive du trafic des voyageurs, **dès le 1^{er} avril 2012**, il n'y a plus de personnel affecté à la Gare de Grandvillard. Le chiffre d'affaires actuel ne couvre plus les coûts inhérents à la présence d'une personne sur place.

Dans le cadre de l'offre 2012, les commanditaires des TPF, en l'occurrence la Confédération et le canton, ont fixé comme ligne directrice le statu quo quant aux indemnités à quantité de prestations égales. Néanmoins, les coûts des transports publics (notamment énergie, personnel etc.) sont en augmentation.

En outre, les TPF doivent garantir le maintien du même nombre de trains desservant la Gare de Grandvillard et proposer les mêmes prestations horaires aux clients.

Ces mesures drastiques, ordonnées par les commanditaires, obligent les TPF à reconsidérer certains services rendus à sa clientèle ; ils le regrettent.

Par conséquent, des économies doivent être réalisées.

La plus grande partie des billets individuels peuvent être retirés auprès du distributeur automatique de la Gare de Grandvillard. Les autres titres de transport, en l'occurrence, les billets du trafic suisse, les abonnements de parcours, etc. sont en vente aux guichets des gares de Gruyères, de Montbovon et de Bulle.

Le conseil et la population de Grandvillard remercient chaleureusement Monsieur Pierre-André Grangier et forment des vœux pour son avenir.



B.



RESEAU BENEVOLAT NETZWERK



2012 : Année Européenne pour le Vieillessement Actif et la Solidarité entre les Générations

Qu'est-ce que le vieillissement actif ?

L'Organisation mondiale de la santé définit le vieillissement actif comme « un processus qui consiste à optimiser les possibilités de vie en bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse. Il permet aux personnes d'atteindre leur potentiel de bien-être tout au long de leur vie et de participer à la société selon leurs besoins, désirs et capacités, tout en leur fournissant la protection, la sécurité et le soutien dont elles ont besoin » (2002).

Une manière de rester actif est de s'engager dans une activité bénévole.

Qu'est-ce que le bénévolat ?

Le bénévolat est un engagement social gratuit, d'une durée limitée, en faveur de la collectivité et de l'environnement.

Le travail bénévole complète l'activité rémunérée sans lui faire concurrence.

Il est accompli soit dans le cadre d'une organisation, soit de manière informelle comme dans le cas de l'entraide entre voisins.

Qui sont les bénévoles ?

Des hommes et des femmes,
professionnellement actifs ou à la retraite,
apprenti-e-s ou étudiant-e-s,

qui, à côté de leurs autres occupations,
souhaitent consacrer une part de leur temps à
une démarche solidaire.

Le RéseauBénévolatNetzwerk

- se veut plate-forme d'échange entre personnes désireuses de s'engager et associations en recherche de bénévoles
- soutient et accompagne l'engagement bénévole
- offre une bourse du bénévolat, plate-forme d'échanges entre les associations à la recherche d'un-e bénévole et tout-e bénévole désirant s'engager.
- Offre une formation continue pour les bénévoles et les responsables de ses associations membres.

Contactez-nous : **RéseauBénévolatNetzwerk**
Rte de la Fonderie 8c
1700 Fribourg
026 422 37 07
info@benevolat-fr.ch
www.benevolat-fr.ch

pro infirmis

La Fondation PassePartout a pour but de créer, développer et soutenir un service de **transport pour les personnes à mobilité réduite** domiciliées dans le canton de Fribourg.

Son site internet a vu le jour récemment. Vous êtes invités à le visiter.

Vous y trouverez, pour chaque district, les coordonnées des services de réservation.

Celles et ceux qui souhaitent offrir un peu de leur temps et devenir chauffeurs bénévoles y trouveront également les coordonnées des personnes à contacter.

Pro Infirmis s'engage depuis longtemps en faveur de la mobilité des personnes handicapées et soutient l'action de la Fondation PassePartout. Depuis plus de 20 ans, elle effectue un travail remarquable. Pro Infirmis lui souhaite encore une longue et agréable route !

<http://www.fondation-passepartout.ch>



C.

Transports publics – cartes journalières



La cafétéria précitée est ouverte tous les jours de 09.00 à 17.30 heures (tél. 026 928 44 45).

Deux cartes journalières sont à disposition auprès de la **Cafétéria du Home de la Vallée de l'Intyamou, à Villars-sous-Mont** ; leur prix est de **38 fr. par jour et par unité**. Ces cartes permettent de voyager sur les réseaux CFF, TPF et d'autres compagnies de transport.

D.



Stand de Grandvillard

Tirs obligatoires

Les tirs obligatoires auront lieu au Stand de Grandvillard :

- le samedi 21 avril 2012 – 13.30 – 16.30 h.
- le samedi 25 août 2012 – 13.30 – 16.30 h.

Les personnes astreintes voudront bien se munir, notamment de la lettre-circulaire avec étiquettes autocollantes, ainsi que du livret de service.

En 2012, sont astreints au tir obligatoire, les militaires qui ont accompli l'école de recrue en 2011 et jusqu'à la classe d'âge 1978.

Les militaires, libérés de l'armée en 2012, ne sont plus astreints.

Les militaires qui accomplissent leurs obligations durant le deuxième semestre ne seront libérés que l'année suivante ; ils sont donc astreints au tir 2012.

Venez nombreux au « Tir en campagne » qui aura lieu à Sorens les 1, 2 et 3 juin 2012.

Entraînements possibles au Stand de Grandvillard les 24, 26 et 31 mai 2012.

Pâques 2012

L'administration communale sera fermée la semaine après Pâques, soit du

lundi 9 au vendredi 13 avril 2012, inclus.

Vacances d'été du conseil communal - fermeture de l'administration

Les vacances du conseil communal sont fixées du

lundi 30 juillet au lundi 13 août 2012 inclus.

Pour l'établissement de cartes d'identité, nous vous recommandons de vous adresser au Bureau communal avant le **vendredi 27 juillet 2012.**